

# Gauche Alternative

Journal d'Ensemble-Isère

ISSN 0998 8467

## Sommaire

La loi El-Khomri, une loi pour les patrons p.1

Mobilisation dans le Vercors contre les ondes électromagnétiques p.2

Mobilisons-nous contre le mal-logement et le non-logement! p.4

Quel système de votation citoyenne à Grenoble p.5

Ecopla : vers la reprise de l'usine par les salariés ? p.6

Quand les femmes de ménage se rebellent p.7

Le naufrage social de la Grèce provoqué par l'Union Européenne p.8

Calendrier p.12

## Éditorial

# La loi El Khomri, une loi pour les patrons



Après l'augmentation de l'âge de la retraite, l'ANI, le Pacte de responsabilité, la loi Macron... François Hollande, continue, avec le projet de loi El Khomri, de s'entendre avec le MEDEF sur le dos des salariés. Il ne fait que prolonger la politique menée par son prédécesseur.

## Quel contenu ?

Selon le gouvernement et les organisations patronales, ce projet de loi est fait pour permettre d'embaucher davantage grâce aux facilités de licenciement ! En effet, il prévoit la possibilité de licenciements économiques sans que l'entreprise ait des difficultés économiques. À qui les patrons feront-ils croire que leur objectif est d'embaucher ? Le projet de loi prévoit des accords d'entreprise qui ne respectent pas la loi, notamment celle des « 35 heures ». Il augmente le nombre maximum d'heures travaillées dans la semaine, de 50 à 60. Force est de constater que les heures de travail supplémentaires ainsi effectuées ne pourront l'être qu'au détriment de l'embauche. Est-ce ainsi que l'on favorise l'emploi ? Le projet de loi substitue les accords d'entreprises aux accords de branche.

Numéro 157

Avril 2016

Prix libre

Cela rendrait les salariés encore plus vulnérables à l'égard des patrons dans les petites entreprises, où il n'y a pas de section syndicale. Ce projet de loi institue le référendum à initiative patronale en cas de désaccord avec les syndicats majoritaires. En revanche, il ne donne aucun droit aux syndicats d'organiser des référendums décisionnels. Par exemple, les salariés ne pourraient pas demander par cette voie la baisse du salaire de leur PDG. Le projet de loi abolit la visite médicale obligatoire des salariés tous les deux ans. Elle ôte le droit aux salariés de prendre deux jours de congés pour mariage, naissance ou décès d'un parent proche. Le temps d'astreinte ne serait plus compté comme heures de travail. Bref, ce projet de loi ne fait que dégrader la condition des salariés

Le gouvernement et le MEDEF nous donnent comme exemple les pays voisins (Allemagne, Espagne...) dont des lois dites sur la « flexibilité du travail » ont permis de diminuer les chiffres du chômage. C'est ignorer que les emplois ainsi créés sont des emplois de travailleurs pauvres (450 € maximum en Allemagne) qui ont été obligés de les accepter sous peine de perdre toute indemnité de chômage.

### **La mobilisation**

Après les mobilisations dans toute la France le 9 mars, à l'appel des syndicats CGT, Solidaires, FO, FSU, UNL Solidaires-étudiant et UNEF, qui, à Grenoble, a rassemblé 8 000 manifestants, le gouvernement a commencé à reculer en retirant du projet de loi certains articles notamment celui sur le plafonnement des indemnités prud'homales et celui sur l'augmentation du temps journalier de travail des apprentis de 8 à 10 heures. Mais comme il a refusé d'enterrer son projet de loi, les jeunes et les salariés, soutenus par les mêmes organisations, ont remis cela le 31 mars, où la mobilisation fut encore plus forte (12 000 manifestants). Par exemple aucun tramway et bus n'a circulé à Grenoble ce jour-là.

Ces deux manifestations ont rassemblé des personnes de tous les âges. Parmi les revendications écrites, j'ai noté celle qui demandait « *la séparation du MEDEF et de l'État* » ; parmi les slogans, « *un pas en avant, deux siècles en arrière, c'est la politique du gouvernement* ». « *1916 : chair à canon, 2016 : chair à patron* ». De nouvelles manifestations sont prévues, notamment les 5 et 9 avril.

### **Un gouvernement de plus en plus isolé**

Par ailleurs, entre ces deux manifestations ont eu lieu, le 13 mars, trois élections législatives partielles (dans l'Aisne, le Nord et les Yvelines) où les candidats PS ont pris des « claques » : en comparaison avec ceux de 2012, leurs scores, ont chuté respectivement de 35,4% à 15,7%, de 30,8% à 11,2% et de 37,6% à 12,3%. Ce qui, à un an du renouvellement prévu de l'élection de l'Assemblée nationale, ne peut qu'inquiéter les députés socialistes et risquer d'amplifier leur fronde entamée lors de la seconde loi sur l'état d'urgence. La loi El Khomri sera-t-elle votée par l'Assemblée nationale ?

Alors que les chiffres officiels du chômage ont, en février 2016, battu un nouveau record (6 494 000), non seulement le gouvernement refuse d'admettre que les cadeaux qu'il a fait au patronat n'ont aucunement inversé la courbe du chômage, mais il veut en plus réduire les indemnités de chômage. La seule solution pour réduire le chômage est le partage du temps de travail et des richesses. Il faut réduire le temps de travail à 32 heures par semaine, réduction qui pourra être financée par les dividendes qui n'ont, ces dernières années, cessé d'augmenter.

Alors que l'on apprend que le PDG de PSA vient de porter son salaire annuel à 5 millions d'euros, que 4,9 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté, le gouvernement n'envisage aucunement d'établir un revenu maximum.

*Jean-François Le Dizès*

## **Mobilisation dans le Vercors contre les ondes électromagnétiques**

**Cet hiver, face à un projet d'installation d'antennes relais, la population du Vercors s'est mobilisée. Pour bien connaître la situation, « Gauche alternative » donne la parole à Carole Ravachol, qui a participé à la mobilisation sur Lans-en-Vercors.**

***Gauche alternative* - Qu'est-ce qui a provoqué la mobilisation de votre collectif sur le Vercors ?**

*Carole* – C'est l'information fortuite du projet d'implantation de pylônes sur différentes communes (St-Nizier, Lans-en-Vercors, Villard-de-Lans) pour apporter le haut-débit Internet par voie WIFI et non pas

par voie filaire. A Lans-en-Vercors, le pylône était initialement situé à 150 m d'une crèche et à 30 m de la première habitation. On voulait avoir de l'information officielle.

**Pouvez-vous nous faire l'état des résultats des recherches scientifiques concernant l'impact des**

## ondes électromagnétiques sur la santé humaine, notamment sur les enfants ?

D'abord, les hyperfréquences pulsées ont été classées dans la catégorie « 2B » (cancérogènes possibles) par l'OMS en 2011.

Ensuite, nous nous basons sur les rapports Bioinitiative de 2007 et de 2012, qui font état des dommages de ces ondes électromagnétiques (dont le WIFI) sur la santé humaine. Ces rapports, recensant plus de 3000 études internationales, ont été rédigés par des scientifiques de six nationalités différentes et établissent des effets toxiques. Ils prouvent que ces ondes provoquent :

- des destructions de la barrière hémato-encéphalique
- des perturbations du système nerveux central
- des effets génotoxiques et des dommages génétiques
- des perturbations du système immunitaire
- des cancers infantiles dont leucémies et lymphomes
- des tumeurs du cerveau et des neurinomes acoustiques
- des cancers du sein
- des maladies d'Alzheimer précoces
- des perturbations de la mélatonine
- des perturbations des régulations membranaires
- des déclenchements de protéines de stress
- des ruptures d'ADN

Les enfants sont particulièrement vulnérables...



### Qu'avez-vous organisé sur le plateau ?

On a commencé par se constituer en collectif. Ensuite on a essayé de donner le maximum d'informations par e-mail, par la création d'un blog, par Facebook. On a lancé une pétition en ligne. Les riverains ont posé des banderoles le long de la route départementale indiquant que l'on s'opposait au projet. On a eu des contacts avec

des journalistes (Dauphiné libéré, France 3 Alpes). On a écrit des courriers, signés par une centaine de personnes, aux élus locaux et aux responsables du département, notamment pour leur demander des informations précises sur le projet car nos sources n'étaient pas officielles. On a fait des mesures avec une sonde isotropique. Elles ont révélé que, dans le centre culturel de Lans-en-Vercors devant la bibliothèque où se trouve une borne WIFI il y avait des valeurs très élevées (13 volts/m), alors qu'on y accueille des enfants. Depuis, le Maire a fait baisser la puissance.

### Qu'est-ce que ce chiffre mesure ?

Cela mesure une valeur globale du champ électrique dans le domaine des hyperfréquences (ou micro-ondes). Cela nous donne une idée de notre exposition à ces rayonnements.

### Y a-t-il des normes à ne pas dépasser ?

En France la norme à ne pas dépasser est 61 V/m. Ce qui ne protège absolument pas le vivant car seuls les effets thermiques sont retenus ; cette norme ne tient pas compte de la toxicité des hyperfréquences pulsées. En ce qui concerne la compatibilité électromagnétique, on ne devrait pas dépasser 3 V/m. Au-delà, certains appareils électroniques peuvent être perturbés. Pour la santé, le seuil à ne pas dépasser est, selon les rapports Bioinitiative et le Conseil de l'Europe, 0,6 V/m (0,2 V/m à terme).

Le Collectif a rédigé une synthèse sur le projet du département avec des alternatives à ce qui est proposé. On a organisé une réunion publique d'information fin janvier avec Pierre Le Ruz, expert européen, président du CRIIREM<sup>1</sup> et Marc Cendrier, chargé de l'information scientifique pour l'association nationale « Robin des toits ».

### Y avait-il du monde à cette réunion ?

Nous étions dans une salle qui contient cent personnes. Certaines personnes n'ont pu entrer pour cause d'affluence.

### Qu'avez-vous obtenu ?

On a obtenu une réunion publique d'information faite par les élus départementaux sur le projet qui concerne toute l'Isère avec la pose de 350 antennes. Ce projet est attribué à un opérateur, ALSATIS.

### Qui organisait cette réunion ?

C'était la Communauté de Communes du Massif du Vercors, mais elle a été animée principalement par les acteurs du département.

### Les propositions qui vous ont été faites vous ont-elles satisfait ?

On nous a promis une concertation, mais force est de constater qu'un mois après cette réunion, nous sommes toujours dans l'attente. Le département s'est engagé oralement à ne pas dépasser 0,6 V/m (même 0,05 V/m) sur ses installations et à les démonter dans le cas

<sup>1</sup> Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur

contraire. Il faut préciser que l'opérateur installe, en plus des pylônes, des micro-stations WIFI.

Selon le département, son projet WIFI est installé en attendant le maillage par la fibre optique.

La technologie choisie (WIFI à longue portée), est, dans beaucoup d'autres endroits, abandonnée depuis 2008 car elle n'est pas fiable, tributaire des conditions météo ainsi que des obstacles et il y a très peu d'abonnés : c'est le cas à Engins.

Nous souhaitons une solution qui réponde aux besoins réels, qui soit pérenne, que le haut débit soit fiable, de qualité et inoffensif, seules les alternatives filaires répondent à ces critères.

**Êtes-vous toujours mobilisés ?**

Oui, actuellement, on est en période d'attente. On a transmis au département et aux responsables locaux notre synthèse avec des aspects techniques, notre

collectif comprenant, entre autres, des ingénieurs dans ce domaine. On nous a promis des réponses point par point à nos demandes.

**Comme le projet est départemental, êtes-vous organisés départementalement ?**

Pour l'instant, non. Par contre, notre collectif a adhéré au CRIIREM et à l'association nationale « Robin des toits ». On a aussi le soutien de la Fédération Drôme Ardèche Isère des Collectifs de riverains d'antennes-relais.

**Avez-vous quelque chose à rajouter ?**

Nous sommes dans un parc naturel régional, celui du Vercors. Il se pose donc la question de l'esthétique de ces pylônes. Mais la direction du Parc naturel régional ne s'est pas positionnée par rapport au projet départemental.

## Mobilisons-nous contre le mal-logement et le non-logement!



S'il est un scandale permanent en France et à Grenoble (et son agglomération) c'est bien celui du mal-logement et du non-logement. En France, en 2016, on recense 3,8 millions de personnes mal-logées ou en galère de logement, dont au moins 2500 à Grenoble, parmi lesquelles il y a au minimum 1 500 personnes qui vivent en permanence à la rue. En dix ans, c'est presque deux fois plus de personnes à la rue. En rappelant que les personnes à la rue meurent en moyenne à 45 ans. Les taudis qu'on croyait disparus à jamais dans un pays « développé » comme la France, après les dénonciations véhémentes d'un certain Abbé Pierre dans les années 1955, se multiplient à nouveau, le plus souvent détruits sans ménagement par les forces de police et sans relogement.

Mercredi 9 mars, 16h : nous nous sommes retrouvé-e-s plus d'une centaine de personnes au bas

des marches de l'Hôtel de Ville de Grenoble – personnes à la rue, locataires en difficultés financières menacées d'expulsion de leur logement, hébergés en foyer... jusqu'au 31 mars, migrants sans toit, locataires de logements insalubres et/ou inadaptés, habitants/militants solidaires - pour interpeller fortement le Maire de Grenoble et ses adjoints chargés du logement. Même si nous savons bien qu'ils ne sont pas les seuls responsables des politiques qui excluent tant d'hommes et de femmes de ce droit si fondamental qu'est le droit à un toit.

Nous avons demandé notamment au Maire de Grenoble et à ses adjoints :

- la non expulsion fin mars des deux lieux sur Grenoble où sont mal logés mais logés quand même une centaine de personnes Roms : le camp Flaubert, non loin de la MC2, certes un taudis (sans eau courante, ni toilettes..), mais aménagé avec ingéniosité au fil des jours. Et une maison occupée au 113 Cours de la Libération, une maison dont une communauté mormon est propriétaire. Si une évacuation s'impose, nous exigeons un relogement. Pas d'engagement formel à ce jour.

- Une pression sur les bailleurs sociaux et sur Actis – l'Office municipal de l'Habitat pour la région de Grenoble - pour que le montant des loyers soit plus accessible et pour que les locataires en gros retards de paiement pour des raisons vérifiées (chômage, baisse sensible des revenus) ne soient pas expulsés. Autant de demandes enregistrées... mais là non plus pas d'engagement.

- Mise à disposition de bâtiments ou logements vides avec convention de mise à disposition signée directe-

ment entre la ville et les nouveaux occupants. Demande enregistrée, mais qu'en sera-t-il ?

Important : un contact a été établi et des réunions de travail ont été actées. On peut douter que les autres municipalités de l'agglomération grenobloise, la METRO, le Conseil départemental, sans parler de la Préfecture, soient aussi à l'écoute... même si celle-ci a été quelque peu forcée. La municipalité grenobloise propose une ville « apaisée »... encore faut-il qu'elle soit apaisée pour les nombreuses personnes à la rue et les mal logé-e-s...

Il reste une grosse inconnue : que vont devenir les 350 personnes qui ont été mises à l'abri dans le cadre de l'hébergement hivernal de la mi-novembre à fin mars ? Mais au-delà de cette interrogation angoissante qui revient chaque année, on ne soulignera jamais assez que l'accès à un hébergement et surtout le maintien dans cet hébergement est en principe garanti par l'article 345-2-2 du code de l'Action sociale qui affirme clairement le principe de continuité et d'inconditionnalité de l'hébergement.

Voici les revendications, les exigences mises en avant par le Collectif Hébergement logement, la CISEM, le DAL 38, le Fournil, les morts de la Rue, la Patate Chaude, RESF Fontaine :

OUI

- à l'ouverture immédiate de places d'hébergement pour toute personne sans toit
- à la réquisition et mise à disposition des terrains, des logements et bâtiments vides rendus habitables
- à la baisse des loyers et des charges énergétiques (électricité, gaz...) pour les plus démunis
- à la constitution d'un parc de logements « très sociaux », accessibles aux personnes ayant des revenus très modestes
- à l'application du principe de continuité censé s'appliquer à l'hébergement d'urgence et son extension à l'action sociale

Conscients que la municipalité grenobloise - comme toute autre municipalité - peut difficilement satisfaire seule à ces exigences, nous avons demandé au maire et à ses adjoints d'interpeller le Ministère du Logement pour que ces demandes soient examinées et satisfaites. Et nous sommes bien déterminés, militants et personnes à la rue et mal logées, de continuer inlassablement notre pression pour que le droit à un toit, condition fondamentale pour la survie et la dignité de tout être humain, soit enfin reconnu dans les faits à Grenoble et sur l'ensemble de la France.

*Jo Briant*

## Quel système de votation citoyenne à Grenoble

**La votation citoyenne faisait partie du programme électoral de la liste « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes », approuvée, entre autres, par Ensemble. Comme cet engagement est aujourd'hui devenu réalité, « Gauche alternative » donne la parole à Pascal Clouaire, membre du Réseau Citoyen et adjoint à la démocratie, à l'économie de proximité et à l'Europe à la mairie de Grenoble (160 215 habitants) pour nous en parler.**

***Gauche alternative* - Peux-tu nous expliquer en quoi consiste la procédure de pétition citoyenne ?**

*Pascal* – Notre objectif politique à travers ce dispositif de pétition et de votation citoyenne est de donner du pouvoir d'agir aux habitants, de créer du débat public, d'aller chercher ceux qui sont les plus éloignés de la chose publique, ceux qui pensent que la politique n'est pas faite pour eux et de permettre le retour de la confiance dans les institutions démocratiques.

Notre dispositif articule un système de pétition et de votation. Si une pétition recueille 2000 signatures de Grenoblois de plus de 16 ans, alors elle est transmise au Maire, qui saisit le conseil municipal de la proposition.

Dès lors, le conseil municipal a deux possibilités :

- soit il adopte immédiatement la proposition telle quelle et la met en œuvre par une délibération ou une décision administrative selon son objet,

- soit le conseil municipal ne l'adopte pas et la proposition est soumise à une votation décisionnelle.

Si la proposition recueille 20 000 suffrages affirmatifs de Grenoblois de plus de 16 ans, c'est-à-dire 20 000 votes « oui » majoritaires, alors la municipalité s'engage à mettre en œuvre le résultat de la votation.

À partir de cette année à Grenoble, tous les ans sera organisée la semaine de la votation. Il s'agit d'une semaine consacrée aux votes de toutes les propositions de pétitions de l'année et en même temps les Grenoblois voteront pour le budget participatif, un nouveau dispositif de démocratie locale créé par notre majorité.

**Est-ce que toutes les demandes de votation seront acceptées ?**

Il y a trois conditions de recevabilité. D'abord que le porteur soit un habitant de Grenoble de plus de 16 ans ou une association dont le siège est à Grenoble. Ensuite, que la proposition soit légale, qu'elle ne comporte pas d'aspects diffamatoires, qu'elle s'inscrive dans l'arc

républicain. Enfin que l'objet de la proposition soit dans les compétences municipales.

**Que fera la municipalité si le résultat d'une votation implique des dépenses budgétaires ?**

La municipalité fera un estimatif du coût de la mise en œuvre de la proposition. Puis, lors de la campagne précédant la semaine de votation, chacun pourra intervenir dans le débat public pour proposer et discuter des mesures budgétaires associées à la proposition. Les collectifs, les groupes politiques, les associations, les citoyens pourront dire leur point de vue, discuter les conditions de financement : recours à l'impôt, ajustement du budget prévisionnel dans telle ou telle politique publique. La majorité prendra ses responsabilités et dira également comment elle compte financer la proposition si cette dernière venait à être adoptée. Ainsi, les Grenoblois voteront en connaissance de cause.

**L'électeur ne saura pas comment sera financé la mesure puisqu'il y aura différentes propositions de financement.**

Il y aura débat. Les propositions de financement feront partie de ce débat. Les choses seront clairement énoncées par la majorité avant la votation, et le conseil municipal décidera du mode de financement en suivant précisément ses engagements pris pendant la phase de débat.

**Quels seront les électeurs de la votation ?**

Le « corps électoral » est constitué de tous les habitants de Grenoble de plus de 16 ans.

**Français et étrangers ?**

Tous les Grenoblois. Car il faut avant tout, prendre en considération les problèmes publics et ceux qui les vivent. Notre idée est de faire de la participation le moyen de les exprimer et de les traiter. Ce qui fonde cette citoyenneté élargie c'est l'expérience, l'usage et la volonté de s'engager, de vouloir prendre part, de tenter de donner des réponses à des besoins dans son quartier, dans sa ville.

**Comme les listes électorales ne seront pas les listes habituelles, comment ferez-vous pour les rallonger ?**

Nous ne procéderons pas par liste. Ceux qui viendront voter devront présenter une carte d'identité et un justificatif de résidence.

**Mais dans quel bureau devront-ils voter ? Car il faut éviter qu'ils votent deux fois.**

Nous mettrons en place sept bureaux de vote durant une semaine. Il y aura un système informatique qui permettra de vérifier que chacun ne vote qu'une seule fois. Il s'agira d'un fichier partagé entre tous les bureaux de vote. Ce fichier à usage unique sera déclaré à la CNIL.

**Qu'est-ce qui est prévu pour un déroulement équitable de la campagne ?**

La municipalité utilisera tous ses supports de communication pour faire connaître les propositions de pétitions et les questions qui seront posées lors de la semaine de votation. C'est aux pétitionnaires d'organiser leur campagne, aux collectifs, aux citoyens et bien sûr à la presse et aux médias locaux de s'en emparer.

Mais la aussi, sur cette question de la campagne, comme sur tout le dispositif, nous nous donnons la souplesse d'ajuster, de modifier, de compléter le processus selon les premières évaluations dès l'an prochain.

**Sera-t-il prévu des panneaux électoraux ?**

Pourquoi pas ?

**Peut-il y avoir des votations propres à un seul quartier ?**

Il peut y avoir des pétitions et donc des votations qui concernent un seul quartier. En revanche, nous avons décidé que pour l'instant le corps électoral serait celui de l'ensemble des Grenoblois, c'est-à-dire que nous nous en remettons à l'intérêt général.

**Quelles furent les prises de position des autres groupes politiques au sein du Conseil municipal au sujet de cette procédure ?**

Le débat a eu lieu le 29 février en conseil municipal. Ce fut un débat vif et très intéressant. Il a fait avancer la démocratie à Grenoble. Le Front national a exprimé une opposition peu compréhensible, car contradictoire avec son discours en faveur du recours au peuple. La droite n'a vu dans ce projet qu'une tentative d'enfumage. Le groupe socialiste a manifesté une attitude prudente, mais bienveillante. Ce groupe a proposé la mise en place d'une commission d'évaluation pour faire évoluer ce dispositif.

**La procédure est-elle déjà opérationnelle ?**

La procédure est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> mars. Pour l'utiliser, il faut se rendre dans une Maison des habitants ou bien sur le site de la ville de Grenoble dans les pages intitulées « démocratie ».

**La première semaine de votation est-elle déjà fixée ?**

Elle aura lieu au mois d'octobre.

**Connais-tu des communes dans le monde qui pratiquent ce genre de procédures ? Si oui, quels résultats ont-ils donnés ?**

Il y a dans le monde des communes qui pratiquent des procédures voisines. Elles se trouvent aux États-Unis, en Allemagne, en Suisse, dans les pays d'Europe du Nord. Nous nous en sommes inspirés.

# Quand les femmes de ménage se rebellent

Au début de l'année 2016, les femmes de ménages de la compagnie LPN, travaillant notamment à l'hôtel des impôts de Grenoble, se sont mises en grève. Pour comprendre les raisons de cette grève et les conditions de travail de ces salariées, Gauche alternative donne la parole à deux d'entre elles : Fatima et Noura.

**Gauche alternative - Combien y a-t-il d'employés de nettoyage dans votre entreprise ?**

*Fatima* – Plus de 200.

**Quelle a été la raison de votre grève ?**

*Fatima* – La première raison est qu'il y a eu des mutations arbitraires. L'objectif de ces mutations était de nous donner plus de travail à faire car ils voulaient supprimer des postes, alors que nous sommes déjà en surcharge.

**Cela avait-il donc comme conséquence la détérioration des conditions de travail ?**

*Fatima* – Tout à fait. Les femmes sont déjà fatiguées. Avec plus de travail elles le seront encore plus. En plus, il y a tout le temps des chefs qui viennent contrôler notre travail. Enfin, ils veulent nous donner à faire en plus des travaux de remise en état des locaux.

*Noura* - Le problème est que l'on nous change de boîte de nettoyage tous les trois ans. Et à chaque nouvelle entreprise on nous donne davantage de travail à faire, mais ils ne nous paient pas plus pour autant.

*Fatima* – On nous demande de faire gratuitement le travail des absentes. C'est vraiment de l'esclavage moderne.

*Noura* - Ils croient que le ménage est une tâche facile.

**Combien de jours de grève avez-vous fait ?**

*Fatima* – Cinq jours.

**La grève a-t-elle été suivie par tous les salariés ?**

*Fatima* – Oui, par tous les neuf. En plus, les cinq femmes de la DDT nous ont rejointes dans notre grève.

**Qu'avez-vous obtenu ?**

*Fatima* – Les mutations ont été annulées. De plus, ils nous ont amené deux remplaçants.

**Dans quelle mesure êtes-vous syndiqués ?**

*Fatima* – Nous sommes toutes syndiquées à la CGT.

**Sur combien de sites travaillez-vous pas jour ?**

*Fatima* – Moi, je travaille sur trois sites.

*Noura* - Moi, sur seulement deux.

**Combien d'heures de travail effectuez-vous par semaine ?**

*Noura* - Je travaille deux heures le matin et trois heures le soir, cinq jours sur sept.

*Fatima* – Je travaille 35 heures par semaine.

**Vos temps de déplacement pour aller d'un site à l'autre vous sont-ils payés ?**

*Fatima* – Eh bien non. J'ai un quart d'heure pour changer de site alors que c'est le même patron sur les deux lieux.

## Ecopla : vers la reprise de l'usine par les salariés ?

Depuis février 2016, l'usine ECOPLA France de St-Vincent de Mercuze (Grésivaudan) est arrêtée. Une partie des salariés voudrait la remettre en marche sous forme de coopérative. Pour comprendre la situation, « Gauche alternative » donne la parole à deux responsables CGT de cette entreprise, Christophe Chevalier et Sébastien Rulfo.

**Gauche alternative - Où en est aujourd'hui la situation de l'usine d'Ecopla ?**

*Christophe* - Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, on est en redressement judiciaire, et compte tenu de l'état de nos stocks et de notre trésorerie, le tribunal de commerce de Grenoble a fait une requête pour nous passer en liquidation judiciaire.

**Avez-vous donc déposé une demande de création de coopérative ?**

*Christophe* – Pas encore. Le dossier est en préparation. Certes, nous avons déjà fait une telle démarche fin 2014, mais aujourd'hui il faut recommencer pour réactualiser les données.

**Cela signifie-t-il que l'usine est arrêtée depuis un an ?**

*Christophe* – Non, elle ne l'est que depuis le mois de février jusque-là elle fonctionnait avec des périodes de chômage technique.

**Que produisez-vous ?**

*Sébastien* – Nous transformons l'aluminium en barquettes surtout pour l'agroalimentaire. C'est une ancienne usine de Péchiney créée dans les années 1960.

**Combien de salariés travaillent dans cette entreprise ?**

*Christophe* – Aujourd'hui, nous sommes 77

*Sébastien* - À une époque, nous étions 130.

### **Occupez-vous l'usine aujourd'hui ?**

*Sébastien* – Non, l'usine n'est pas occupée, mais nous sommes payés. Nous attendons les décisions du tribunal, mais nous risquons d'être tous licenciés à la mi-avril

### **Qu'envisagez-vous donc de faire aujourd'hui ?**

*Christophe* – Nous travaillons sur le projet de la coopérative pour voir s'il est viable, sur la recherche de marchés.

### **Combien de salariés s'impliquent-ils dans cette recherche ?**

*Sébastien* – À ce jour, une quinzaine de salariés seraient profondément impliqués dans ce projet. Il y a aussi des personnes indécises qui sont censées nous rejoindre quand nous aurons répondu aux questions qu'ils se posent : c'est-à-dire quelle sera la part salariale qu'il va falloir verser pour intégrer la coopérative ? Combien de chiffre d'affaires nous visons dans un premier temps ? Quelle sera la gouvernance ?

### **Quel soutien recevez-vous des centrales syndicales ?**

*Christophe* – L'idée de créer une SCOP vient au départ de notre secrétaire de l'USTM, CGT, Patrick Bernard. Nous sommes alors allés voir notre PDG pour lui

proposer de racheter l'usine en SCOP. Lors du passage devant le tribunal, le 24 février 2016 pour une procédure de redressement judiciaire, les salariés d'ECOPLA étaient accompagnés d'une délégation du syndicat CGT, de l'UL CGT du Grésivaudan mobilisée pour faire pression. Nous continuerons à démarcher les syndicats dès que nous en aurons l'occasion.

### **Des instances politiques (Conseil départemental, Conseil régional, État) seraient-elles disposées à vous aider financièrement pour redémarrer ?**

*Sébastien* – Aujourd'hui, nous avons le soutien des différents maires des communes avoisinantes. Le Conseil de la Communauté de communes du pays du Grésivaudan a voté une motion de soutien à la coopérative. Il attend de voir notre projet économique finalisé, mais a priori il serait prêt à nous aider financièrement pour redémarrer.

*Christophe* – Le combat est difficile. On nous laisse une usine qui est en très mauvais état, il n'y a plus de matières premières dans l'usine. Nous voulons récupérer cet outil de travail, le laisser en France et retrouver nos emplois.

## **Le naufrage social de la Grèce provoqué par l'Union Européenne**

**Durant l'hiver 2016, sept ans après mon dernier séjour en Grèce, je suis resté treize jours à Salonique pour apprécier, sous un soleil printanier, la dégradation du climat socio-économique de ce pays. Entre des dégustations de cafés grecs, de mpougatsa, d'ouzo, je me suis promené à travers la ville mais aussi dans les campagnes, j'ai discuté à gauche et à droite et surtout rencontré de nombreux militants.**



Salonique

### **La crise socio-économique**

Avec l'application de trois mémorandums successifs (2010, 2012, 2015) imposés par la troïka<sup>2</sup>, la situation socio-économique de la Grèce est chaotique. Le remboursement de la dette extérieure de la Grèce a obligé les gouvernements successifs à baisser les dépenses budgétaires, à augmenter les impôts et à procéder à des privatisations.

Ainsi, du côté des dépenses, rien qu'entre 2009 et 2013 un tiers des emplois publics ont été supprimés\*. Avec la suppression des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> mois, les salaires annuels des fonctionnaires ont, en euros courants, baissé de 14%. Les pensions de retraite ont beaucoup baissé (de 30% à 50%▼), le minimum vieillesse n'étant plus que de 200 € par mois\*. Les femmes sont à ce sujet particulièrement touchées puisque, selon l'ancienne députée, membre de l'« Unité populaire », que j'ai rencontrée, en moyenne, les pensions de retraite des femmes sont 40% inférieu-

<sup>2</sup> FMI, Commission européenne, Banque centrale européenne



res à celles des hommes. Or, les prix sont voisins de ceux de France. La faiblesse des pensions incite les salariés à repousser au plus tard possible leur départ à la retraite. Par exemple, un instituteur syndicaliste m'a dit avoir des collègues de 70 ans ! Ce qui relativise la portée de l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite qui a été repoussé à 67 ans.

Du côté des recettes de l'État, les Grecs croulent sous les impôts, les taxes et les cotisations sociales supplémentaires. Tous ces prélèvements obligatoires rajoutés touchent, m'a-t-on souvent dit, surtout les couches les plus défavorisées. Ainsi, il a été institué un impôt « solidarité » qui est, certes progressif, mais qui touche même les plus bas revenus. En plus de l'augmentation du taux de la TVA, il a été institué un impôt sur la consommation électrique qui double quasiment la facture d'électricité. L'impôt foncier, payé mensuellement, avoisine maintenant la valeur locative des logements. Les cotisations pour les retraites ont également beaucoup augmenté.

Comme me l'a dit l'instituteur syndicaliste, la situation sociale est pire pour les salariés du secteur privé et pour les chômeurs. Avec l'application des mémorandums, le salaire minimum a beaucoup baissé : mensuellement, il est passé de 751 € brut à 586 €. De plus, comme me l'a dit un responsable syndical de la métallurgie, le salaire minimum, comme beaucoup d'autres lois sociales, n'est pas toujours appliqué. En effet, avec la diminution du nombre de fonctionnaire, les contrôles sont extrêmement réduits. Selon l'ancienne députée, la région de l'Attique (celle d'Athènes), par exemple, ne compte que 25 inspecteurs du travail pour 5 millions d'habitants. La Grèce prise dans son ensemble en ayant 11 millions<sup>▲</sup>.

Avec l'augmentation des impôts, les Grecs consomment moins. J'ai pu voir que, dans le Salonique « by night », il y avait beaucoup de monde dans les rues, que les magasins étaient grands ouverts mais qu'ils étaient quasiment vides de clients. En outre, alors que c'était un des trois secteurs clés de l'économie grecque, le bâtiment s'est effondré. En me promenant dans les zones industrielles, qui sont constituées de PME, j'ai pu voir des entreprises fermées et d'autres tournant au ralenti. Ainsi, le chômage, qui est accentué par la diminution du nombre de fonctionnaires, et la précarité ont beaucoup augmenté. De 2008 à 2013, le taux officiel de chômage est passé de 7% à 28%<sup>▼</sup>. Les contrats de courte durée et à temps partiel imposés sont de plus en plus nombreux. On m'a souvent parlé de salariés travaillant moins de dix heures par semaine, d'autres payés pour seulement une partie de leurs heures effectuées ; sans compter les retards de paiement de salaires. Les indemnités de chômage sont extrêmement réduites : 300 € par mois pour tous et pour une durée maximale d'une année.

C'est pour les jeunes que la situation est la plus grave. Parmi ceux qui ont conservé des liens en milieu rural certains partent travailler la terre.

Comme il n'y a quasiment pas de logements sociaux en Grèce, les gens sont incités à acheter leur propre logement, généralement à crédit. Ainsi, si 80% des foyers sont propriétaires de leur résidence principale<sup>▼</sup> c'est au prix d'un fort endettement : de 2001 à 2009, l'endettement privé est passé de 74% du PIB<sup>3</sup> à 129%\*. Et quand on se retrouve au chômage... Parmi les locataires, certains ne pouvant plus payer leur loyer sont expulsés. Ainsi, m'a-t-on dit, il n'y a pas que les réfugiés qui dorment dans la rue. Le système de ramassage des ordures étant constitué à Salonique par de grosses poubelles publiques laissées en permanence dans la rue, celles-là sont énormément fouillées. Par ailleurs, le syndicaliste enseignant m'a expliqué que, du fait du nombre d'enfants qui se rendent à l'école sans avoir mangé, les établissements scolaires ont institué un service de petits-déjeuners gratuits. Enfin, beaucoup de foyers sont privés d'électricité pour non-paiement de facture : ils étaient 300 000 dans ce cas début 2014<sup>▼</sup>.

## Une éducation à la diète

L'Éducation nationale a été une des premières institutions pénalisées par la politique d'austérité. On a réduit les crédits, fermé des établissements, bourré les classes, licencié des enseignants, instauré leur précarité. Ainsi, de 2009 à 2013, le budget de l'Éducation nationale a, en euros courants, baissé de 34%<sup>▼</sup>. 53% des établissements ont fermé<sup>▼</sup>. Il s'agit essentiellement d'écoles rurales de montagnes et d'îles. Ce qui oblige les élèves à prendre des transports dont le coût est à la charge des parents. Le nombre d'enseignants a été réduit de 20%<sup>▼</sup>. Les fonctionnaires sont de plus en plus remplacés par des enseignants à statut précaire. Certains enseignements ont vu leurs horaires réduits. Même si la Grèce connaît une baisse démographique, la concentration des élèves fait que certains instituteurs se retrouvent seul dans leur école à enseigner avec 27 élèves de différents niveaux.

Enfin, les crèches sont devenues payantes.

## Comment se faire soigner ?

Mais le service public de la santé a été encore plus affecté par la politique d'austérité. Selon le médecin travaillant bénévolement dans un dispensaire solidaire, que j'ai rencontré, le budget de la santé a été divisé par deux, 6 000 postes de médecins et 20 000 de paramédicaux ont été supprimés dans les hôpitaux depuis l'application du premier mémorandum. À titre de comparaison, le Ministère de la santé employait 64 000 personnes en 2012<sup>■</sup>. Les hôpitaux manquent cruellement de matériel et de médicaments. Aujourd'hui, notamment à cause du chômage, un tiers des personnes n'ont pas d'assurance maladie. Malgré cela, la fréquentation des

---

<sup>3</sup> Produit Intérieur Brut

hôpitaux a augmenté de 25%<sup>▼</sup>. Cela s'explique, entre autres, par le fait que certaines maladies sont en augmentation. C'est particulièrement le cas pour les maladies cardiovasculaires et les cancers. Le nombre de blessés liés à l'augmentation des violences s'est également accru. On m'a expliqué que les violences conjugales avaient augmenté du fait que de nombreux hommes chômeurs acceptaient difficilement de dépendre financièrement de leur femme. Ainsi, entre 2009 et 2013, les agressions contre les femmes ont augmenté de 47%\*. Mais c'est en psychiatrie que la situation s'est le plus dégradée. Le nombre de suicides a beaucoup augmenté : de 35% entre 2010 et 2013<sup>▼</sup>. En revanche, à cause de la baisse du pouvoir d'achat, la consommation de médicaments a chuté : elle a été divisée par 2,2 entre 2010 et 2014\*. L'ensemble de ces conditions explique la baisse de l'espérance de vie des Grecs : de quelques mois.

## Le cercle vicieux de la dette publique

La dette publique grecque s'était déjà beaucoup accrue suite à l'adhésion de ce pays à la CEE<sup>4</sup> en 1981. En effet, de 1980 à 1993, elle était passée de 25% du PIB à 91%. En 2009, elle atteignait 129%<sup>▼</sup>. Entre temps, en 2008, l'État avait renfloué les banques, qu'elles soient privées ou nationalisées, qui avaient accordé des prêts de manière inconsidérée, notamment pour l'achat de logements. Ce cadeau fait aux banques a augmenté la dette publique de 12 points\*. Par ailleurs, de nombreux crédits accordés à l'État grec l'ont souvent été à des taux d'intérêt d'usuriers, de l'ordre de 25%\*. Ce renflouement et ces taux rendent la dette publique grecque en partie illégitime.

Une des principales raisons de l'endettement public est le déficit budgétaire chronique. Historiquement parlant, le budget grec de la Défense a toujours été démesuré. Par exemple, en 2009, il représentait 3,2% du PNB<sup>5</sup> contre 2,9% à la France<sup>▼</sup>. Aujourd'hui, il demeure le plus élevé de l'Union Européenne. Mais, pour le Grec moyen, ces dépenses sont justifiées. En effet, le voisin turc fait toujours peur : n'ai-je pas entendu que « *hier encore, l'aviation turque a survolé les îles grecques* ». Il faut savoir que, jusqu'en 1912, Salonique faisait partie de l'Empire ottoman. En 2016, malgré les problèmes financiers le budget de la défense est encore en augmentation ; l'acceptation par Athènes d'achat d'armes allemandes et françaises faisant partie des concessions dans les négociations sur la dette, m'a-t-on expliqué.

Le déficit budgétaire s'explique aussi par l'évasion fiscale liée à la corruption : « *ce sont les "gros" qui ne paient pas leurs impôts* » m'a-t-on dit à plusieurs reprises.

Certaines des raisons de l'endettement public ne sont pas spécifiques à la Grèce, elles sont liées à la mondialisation de l'économie. Les pays cherchant tous à être plus attractifs que les autres, ils prennent des mesures pour que leur économie soit plus compétitive, mesures qui se neutralisent entre elles. Ainsi, l'impôt sur les bénéfices des entreprises est passé en Grèce de 35% à 25%<sup>▼</sup>. Les paradis fiscaux sont aussi utilisés par les entreprises grecques. Alors que la marine marchande est un des principaux secteurs économiques de la Grèce, les armateurs ne sont pas imposés parce que l'on craint qu'ils changent de pavillon.

Force est de constater que l'application des deux premiers mémorandums n'a aucunement réglé le problème de la dette. En effet, de 2010 à 2014, celle-ci est passée de 130% du PIB à 177%<sup>▼</sup>. Aujourd'hui, une masse de gens appauvrie, ne payent pas leurs impôts car ils en sont réellement incapables. Enfin, certaines des privatisations, comme celles des aéroports, sont frappées par des scandales qui font qu'elles ne rapportent que « quatre sous » à l'État. En outre, plus la dette est élevée, plus les intérêts à payer sont importants. La Grèce pourra-t-elle rembourser un jour sa dette ?

## Le gouvernement Syriza

Face aux conséquences sociales des deux premiers mémorandums, le peuple grec s'est massivement mobilisé à de nombreuses reprises de 2010 à 2012 notamment par des grèves et des manifestations lors des votes parlementaires. Le moment le plus fort fut, durant l'été 2011, le mouvement « d'occupation des places », d'où allait jaillir un mouvement alternatif qui a servi de tremplin à Syriza.

En acceptant les diktats de la troïka, les partis de l'alternance gouvernementale (PASOK<sup>6</sup> et Nouvelle démocratie) se sont discrédités. C'est ainsi que Syriza a remporté les élections législatives de janvier 2015. S'est alors entamée l'épreuve de force entre la Commission européenne et le gouvernement Syriza dirigé par Alexis Tsipras. La première, voulant faire capoter toute expérience de gauche radicale a cherché à dicter sa loi au second sur des sujets qui ne la regardaient pas. Par exemple, elle lui a interdit de rétablir les conventions collectives et d'augmenter les impôts sur les bénéfices des entreprises. La dette n'est-elle pas un outil pour le gendarme européen contre toute évolution anticapitaliste ? Le point culminant de ce bras de fer fut le référendum organisé par le gouvernement le 5 juillet 2015 au sujet de l'acceptation ou non du troisième mémorandum. Alors que le « non » l'a emporté à raison de 61%, quelques jours après, Tsipras jetait l'éponge et signait le troisième mémorandum car il n'a pas voulu risquer que son pays quitte la zone euro.

<sup>4</sup> Communauté Économique Européenne

<sup>5</sup> Produit National Brut

<sup>6</sup> Parti socialiste

## Des Grecs déçus mais non résignés

Si Syriza a encore remporté les élections législatives de septembre 2015, aujourd'hui beaucoup de Grecs ayant espéré en ce parti sont déçus : « *Tsipras n'a pas tenu ses promesses* » m'a-t-on souvent dit. Cependant, ces mêmes personnes sont, pour la plupart favorables au maintien de la Grèce dans la zone euro. « *Il faut changer l'Europe, non en sortir* » disent-elles ! Cette opinion largement partagée est sans doute la raison de la défaite électorale de l'« Unité populaire » aux élections de septembre 2015 : 3% des voix. Ce parti est né du départ des adhérents de Syriza qui ont refusé la signature du 3<sup>e</sup> mémorandum et qui voulaient sortir de la zone euro.

Aujourd'hui, quand on demande aux gens ce qui a changé avec Tsipras, les réponses sont maigres : la loi sur le mariage homosexuel, l'augmentation du nombre de places mises aux concours d'entrée aux universités. Les non-assurés sociaux vont pouvoir se faire soigner gratuitement certains jours dans les hôpitaux. Ces mesures sont sans doute celles qui ont poussé une lycéenne à me dire qu'elle était favorable au gouvernement pour ce qu'il faisait en faveur de l'éducation et des pauvres.

Étant mis sous tutelle de la Commission européenne, le gouvernement continue globalement la politique menée par ses prédécesseurs.

Malgré les déceptions des Grecs, le mouvement social n'est pas mort. Début mars a eu lieu la quatrième grève générale depuis septembre. À ces journées d'action, les salariés du secteur privé sont les plus mobilisés. Durant mon séjour, j'ai assisté à deux manifestations dans les rues de Salonique. Celle des avocats qui ont fait trois heures de grève contre la baisse de leurs pensions de retraite, celle des agriculteurs avec leurs tracteurs. Ils protestaient, tout comme les petits commerçants le font, contre l'augmentation des prélèvements obligatoires. Ces mouvements sont soutenus par le Parti communiste car ils contribuent à remettre en cause les mémorandums.

Si les dockers font des grèves contre la privatisation des ports, les salariés du service des eaux de l'agglomération de Salonique ont employé d'autres moyens d'action pour empêcher la privatisation de leur service. Le syndicaliste de ce service que j'ai rencontré m'a expliqué qu'ils ont cherché à impliquer au maximum les usagers. Et c'est avec eux qu'ils ont organisé, en 2014, un référendum non-officiel sur la question. Le résultat a été sans appel : 98,2% contre la privatisation ; il y eut 218 000 votants alors que l'agglomération compte un million d'habitants\*. Aujourd'hui, malgré les demandes de la Commission européenne, le projet de privatisation de ce service est gelé.

Durant mon séjour se préparait à Salonique la n<sup>ième</sup> manifestation contre le projet d'extraction d'or par une compagnie canadienne dans la péninsule voisine du

Chalkidiki, projet néfaste tant pour l'environnement que pour l'agriculture et le tourisme.

Le médecin que j'ai rencontré m'a informé qu'un grand meeting est prévu en avril prochain pour défendre la santé publique.

Les Grecs sont conscients qu'il ne faut pas tout attendre du gouvernement. Même le responsable de Syriza que j'ai rencontré prônait le développement des luttes qui doivent servir d'argument au gouvernement à l'égard de Bruxelles.

## La construction d'une société alternative

Plusieurs personnes m'ont fait part de la politisation de la société grecque depuis le début de la décennie ainsi que du développement de l'esprit de solidarité. J'ai pu constater que les affiches politiques et les inscriptions à la peinture abondaient sur les murs de Salonique.

Le mouvement « d'occupation des places » de 2011 a servi de démarrage à la construction d'une société alternative. Ainsi, se sont développées les réunions dans les quartiers. Par ailleurs, j'ai pu me rendre compte de la vitalité des centres sociaux, créés au début de la décennie, essentiellement par des anarchistes, parfois dans des squats. Ils peuvent contenir un restaurant « alternatif », un commerce de produits biologiques et de proximité, une bibliothèque ; il peut y avoir des débats politiques, des cours gratuits de grec pour les sans papiers, des concerts. J'ai ainsi pu assister à une conférence-débat sur la comparaison entre les syndicalismes italien et grec.

Vu le nombre de non-assurés sociaux, se sont développés les « dispensaires solidaires » qui soignent gratuitement avec du personnel bénévole. Dans celui que j'ai visité, dont les locaux appartenaient à la municipalité, j'ai pu voir la foule qui s'y rendait aux heures d'ouverture, c'est-à-dire en soirée. Il en était de même au local de l'association caritative « Kalathaki », sorte de restaurant du cœur. Ici, on a tenu à me signaler que si les pauvres étaient de plus en plus nombreux, les riches étaient de plus en plus riches.

Un courant de reprise par les salariés d'entreprises en liquidation est né. À l'entreprise Viome que j'ai visitée, 14 salariés, sur les 70 précédemment, ont remis en route leur usine d'industrie chimique depuis trois ans. Dans cette entreprise autogérée, tous les salariés, y compris l'ingénieur, ont le même salaire et c'est aux réunions de chaque matin que sont prises les décisions. Durant mon séjour j'ai participé à une fête réalisée dans une entreprise de menuiserie, liquidée mais occupée par les salariés qui veulent la reprendre en autogestion. Il est demandé au gouvernement une loi qui facilite de telles reprises par les salariés. Au cours de cette fête une étudiante en théâtre m'a fait part de la mutation du théâtre grec. Tant le contenu que la forme ont évolué depuis le début de la période des luttes. On pratique aujourd'hui le théâtre de rue, le théâtre Boal. On a assisté à une

prolifération : 800 pièces jouées par an<sup>▼</sup>. À la même fête, j'ai rencontré des journalistes qui ont participé à la lutte de l'ERT (Radio Télévision Hellénique). Parce que cette institution avait été dissoute en 2013 par le gouvernement, les salariés avaient été licenciés mais avaient continué à émettre d'une manière autogérée. Le gouvernement Tsipras a, en 2015, rouvert l'ERT et les salariés ont été réintégrés.

réalisée en faveur des Grecs les plus démunis. Au colloque organisé par Syriza sur la décentralisation auquel j'ai assisté, la solidarité envers les réfugiés a été souvent évoquée.

Mars 2016

Jean-François Le Dizès

Auteur de « globe-trotter, carnets de voyage d'un boulangeur militant », 2007, Éditions L'Harmattan

## La question des réfugiés

Si la Grèce est depuis longtemps une porte d'entrée en Europe des immigrés via ses îles proches de l'Asie mineure, depuis un an elle doit faire face à une déferlante de réfugiés en provenance du Moyen-Orient. Si ceux-ci ne désirent pas rester en Grèce, nombre d'entre eux y sont bloqués. J'ai pu voir un de leurs camps tenu par le HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés), monté à la frontière avec la Macédoine. Certains des réfugiés s'installent en Grèce. D'un côté, cet afflux inquiète une partie de la population : « *la Grèce n'a pas les moyens d'accueillir tous ces Musulmans* ». De l'autre, une certaine solidarité s'exprime à leur égard comme celle

Sources chiffrées

\* CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde)

▼ « Les Grecs contre l'austérité » sous la direction de Marie-Laure Coulmin Koutsaftris, 2015, éditions le « Temps des cerises »

\* Association caritative « Kalathaki »

▲ UNICEF

■ Revue « Chronique Internationale de l'IRES » n°148 – décembre 2014

• Wikipédia

## Calendrier

Quand	Quoi	Où
Mercredi 6 avril 20h	Débat contradictoire sur <b>la gratuité ou non des transports publics</b> urbains, organisée par l'LAHGGLO	IGA, avenue Marie Reynoard Grenoble
Jeudi 7 avril 19h30	Conférence-débat sur <b>la face cachée de la Finance</b> avec Denis Robert et Marc Chesney, organisée par le Collectif « Sortir de l'ornière »	Maison du tourisme Grenoble
Samedi 9 avril 14 h	Manifestation <b>contre la loi El Khomri</b> , organisée par l'intersyndicale CGT-Solidaires-FO-FSU-UNL-Solidaires-étudiant-UNEF	Départ : gare de Grenoble
Lundi 25 avril 20h	Projection du film « <b>Je lutte donc je suis</b> », organisé par le collectif Grèce austérité	Maison des Associations Grenoble
Jeudi 28 avril 20h	Conférence-débat « <b>Face aux arnaques des banques : résistance</b> » avec Patrick Saurin, organisée par le CAC 38	Maison du tourisme Grenoble
Samedi 14 et dimanche 15 mai	Rencontre nationale pour la <b>gratuité des transports publics</b> , organisée par le Collectif pour la gratuité des transports publics dans l'agglomération grenobloise	Centre social Georges Sand, Fontaine

**Gauche Alternative mensuel d'Ensemble-Isère**  
ISSN 0998-84 67  
n° de CPPAP : 0517 P 10 865  
42 rue Saint-Laurent  
38 000 Grenoble.  
Tel. 04 76 24 13 31  
Directeur de publication :  
Jean-François Le Dizès  
Tirage : 350 exemplaires  
Impression : Euro-Prim 47 avenue  
Alsace Lorraine  
38 000 Grenoble  
Courriel : [contact@ensemble-isere.org](mailto:contact@ensemble-isere.org)  
Site : [ensemble-isere.org](http://ensemble-isere.org)

**Bulletin d'abonnement**

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Courriel :

Abonnement pour 10 numéros : 10 euros  
Pour les économiquement faibles (chômeurs, prestataires de revenus minimum, étudiants, lycéens) : 3 euros (fournir une attestation)  
Abonnement de soutien à partir de 20 euros  
Chèques à l'ordre de : Ensemble-Isère

**Bulletin d'adhésion**

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Tel.  
Courriel:

Ont participé à ce numéro : Jo Briant, Christophe Chevalier, Pascal Clouaire, Fatima, Bernard Jay-Allemand, Gilles Kuntz, Jean-François Le Dizès, Noura, Carole Ravachol et Sébastien Rulfo.